

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 28 janvier 2014 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Est absent : le conseiller Florent Ricard (absence motivée)

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 28 janvier 2014 à 20h05.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du mardi 28 janvier 2014, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Modifications à l'offre d'achat de Point Financière Canada Inc pour le terrain industriel situé sur la Route 202, connu sous le numéro de lot 19-A-63;
- D) Modifications à l'offre de location de Point Financière Canada Inc. pour un local situé dans le complexe industriel du 72, rue Dalhousie;
- E) Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour deux terrains résidentiels situés sur la rue Pilon, lot 4 702 420 et partie du lot 4 701 421;
- F) Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour un terrain résidentiel situé sur la rue des Anciens Combattants, partie du lot 4 702 419;
- G) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-01-28-3427

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 28 janvier 2014 tel que présenté et avec le report du point E) à une séance ultérieure. Le point F) devrait se lire ainsi : *Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour un terrain résidentiel situé sur la rue des Anciens Combattants, partie du lot 4 702 424.*

Adopté

Modifications à l'offre d'achat de Point Financière Canada Inc pour le terrain industriel situé sur la Route 202, connu sous le numéro de lot 19-A-63

Considérant que POINT Financière Canada Inc. a présenté l'offre d'achat numéro PA56286 pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-63, situé sur la Route 202, d'une superficie approximative de 33 660,5 mètres carrés, pour un prix total de 29 060 \$;

Considérant que l'entreprise désire y implanter une usine de fabrication de maisons préfabriquées.

Considérant les modifications à l'offre d'achat PA56286 demandées par le conseil municipal en vertu de la résolution no. 13-12-23-3398

Considérant les négociations entre les parties à cet effet et la présentation de l'offre d'achat modifiée portant le no PA60766;

14-01-28-3428

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la nouvelle offre d'achat PA60766 .

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente avec l'entreprise POINT Financière Canada Inc., pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-63, situé sur la Route 202, d'une superficie approximative de 33 660,5 mètres carrés, pour un prix total de 29 060 \$.

Adopté

Modifications à l'offre de location de Point Financière Canada Inc. pour un local situé dans le complexe industriel du 72, rue Dalhousie

Point d'information.

Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour deux terrains résidentiels situés sur la rue Pilon, lot 4 702 420 et partie du lot 4 701 421

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour un terrain résidentiel situé sur la rue des Anciens Combattants, partie du lot 4 702 424

Considérant que POINT Financière Canada Inc. désire acquérir un terrain résidentiel portant le numéro de lot 4 702 424 situé sur la rue Des Anciens-Combattants, d'une superficie approximative de 6 129 p², pour un prix total de 9 193,50 \$;

Considérant que l'entreprise désire y implanter une maison modèle.

14-01-28-3429

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente avec l'entreprise POINT Financière Canada Inc., pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 702 424, situé sur la rue Des Anciens-Combattants d'une superficie approximative de 6 129 p². pour un coût total de 9 193,50 \$.

Adopté

Période de questions

M. Robert McGee : Il demande qui gère les immeubles industriels de la ville de Huntingdon.

Levée de la séance

14-01-28-3430

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 14.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière